



Communauté de Communes

Délibération n°2024/125

Date d'envoi convocation : 27/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 75

Présents : 50

Absents : 30

- dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants : 63

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.

Présents :

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (*suppléant*), GODMER Joël (*suppléant*), Gérard LANTENOIS (*suppléant*), DENDELEUX Michel (*suppléant*), FRENEHARD Bruno (*suppléant*)

Absents excusés :

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- CHALM GOUIC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPCLOU Pascal, MICHEL Bernard, LECESVE Loïc

Absents :

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Communauté de Communes

Délibération n°2024/125

➤ **COMPETENCES : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ATLANTIS A SAINT COSME EN VAIRAIS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La salle Atlantis de St. Cosme en Vairais est mise à disposition de la communauté de communes depuis le transfert de la compétence culturelle (EMD, bibliothèque, saison culturelle).

Des modifications sont intervenues dans l'utilisation des différents espaces, notamment pour les salles d'enseignement musical. De plus, la responsable de l'ALSH / Espace Jeunesse et l'animatrice occupent désormais un bureau au sein de l'espace Atlantis.

La commune de Saint Cosme en Vairais propose de signer une nouvelle convention de mise à disposition des différents espaces pour une période de 3 ans, commençant rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

Les conditions financières proposées par la commune seraient les suivantes :

- Saison culturelle :
 - Occupation et ménage : 130 € / jour
 - Intervention technique : 25 € / heure / agent
- EMD :
 - Occupation de 63 m² et ménage : 5 000 € par an
 - Utilisation pour spectacles et concerts et ménage : 130 € / jour
 - Intervention technique : 25 € / heure / agent
- Médiathèque :
 - Occupation de 155 m² et ménage : 8 000 € par an
 - Utilisation pour spectacles et concerts : gratuit
 - Intervention technique : 25 € / heure / agent
- Direction ALSH / Espace Jeunesse :
 - Occupation de 16 m² : 800 € par an (ménage non inclus)
 - Utilisation pour spectacles et concerts : gratuit
 - Intervention technique : 25 € / heure / agent

Le Président demande au conseil de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **APPROUVE** les nouvelles modalités de mise à disposition des différents espaces de la salle Atlantis ainsi que les nouvelles modalités financières commençant rétroactivement au 1^{er} janvier 2024 ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la commune de Saint-Cosme-en-Vairais et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF